

Sélection professionnelle de moniteurs de sport pénitentiaires

La date de retrait et de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 25 juillet 2025**. (ouverture à compter du **lundi 09 juin 2025**). Les épreuves sportives auront lieu :

- pour les candidats relevant de la Direction des services pénitentiaires d'outre-mer, du **lundi 15 au vendredi 26 septembre 2025** dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) ;
- pour les autres candidats : du **lundi 22 au vendredi 26 septembre 2025** à l'ENAP (Agen).

L'épreuve orale d'admission se déroulera du **mardi 14 au vendredi 17 octobre 2025** en région parisienne et par visioconférence pour les candidats des départements d'outre-mer. *Le nombre de postes offerts fera l'objet d'une note ultérieure.*

Peuvent se présenter à la sélection professionnelle les personnels de surveillance du corps d'encadrement et d'application ayant le grade de surveillant, ou surveillant brigadier, ayant accompli au **1er janvier 2025**, au moins **3 années de service effectif** au sein de l'administration pénitentiaire.

- Possédant à minima une attestation de formation aux «prévention et secours civiques de niveau1 » (PSC1) ou tout titre équivalent,
- Déclarés aptes à la pratique des activités physiques et sportives par certificat médical datant de moins de deux mois au moment de l'inscription.
- Engagement à exercer les fonctions de moniteur de sport pendant une durée minimale de 3 ans à compter de l'entrée en formation d'adaptation à l'emploi.



L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME

Le 09 juin 2025